



Nanterre, le 30 mai 2022.

Mr Le Directeur Général de l'UES SCC,

En date du 11 janvier 2022, la Direction des Ressources Humaines a dénoncé l'actuel accord de participation et présenté un nouveau projet d'accord collectif de participation aux Représentants du Personnel.

Ce projet modifie les règles de distribution de la participation selon une répartition qui accentuera considérablement les inégalités de montant entre salariés, au profit des hauts salaires et au détriment des bas salaires.

La participation étant le seul dispositif actuel de partage des richesses créées par l'ensemble des collaborateurs, je m'associe à l'ensemble des salariés signataires de cette pétition, pour vous demander d'intervenir afin que la répartition de cette prime ne soit pas dégradée.

Nous vous demandons par ailleurs d'intervenir dans la négociation en cours afin que cette dernière soit améliorée en faveur d'une majorité de salariés contrairement à ce qui est proposé.



L'intersyndicale SCC France

